

Rue de Stalle, 142 bte 1  
1180 Bruxelles.  
BE 0898 261 372  
I.P.I.: 500 457 - 505 726 - 506 967



Tél. : 02/378.20.33  
Fax : 02/377.62.60  
Mail : [uccle@couet.be](mailto:uccle@couet.be)  
Web : [www.couet.be](http://www.couet.be)

Association des Copropriétaires  
Résidence « COURONNE 328 »  
Avenue de la Couronne 328  
1050 Ixelles  
BCE: 0872.466.894

Bruxelles, le 10 janvier 2023

## Procès-Verbal Assemblée Générale Ordinaire

Le mardi 10 janvier 2023 à 17h30

Chez Thierry Soubestre – Avenue de la couronne 328 à 1050 Ixelles

1. Validité de l'Assemblée Générale

5 Copropriétaires sur 8 sont présents ou représentés.

622 quotités sur 1000 sont présentes ou représentés.

Le double quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement statuer sur les points repris à l'ordre du jour.

2. Élection du Président et du Secrétaire de l'Assemblée Générale - majorité absolue

À l'unanimité Monsieur Soubestre est nommé Président de séance.

À l'unanimité le Syndic est nommé Secrétaire de séance.

3. Financement des travaux de la façade arrière du bâtiment arrière, de la cour intérieure de l'immeuble, et de l'aérât du bâtiment avant.

a) Objet du crédit

Différents travaux : Façade arrière, cours intérieur, aérât du bâtiment avant.

b) Montant du crédit

150 000 euros. Cent cinquante mille euros

c) Nombre de participants

8 copropriétaires

d) Durée du crédit

120 mois.

e) Fourchette du taux d'intérêt (fixe) décrite dans la simulation du crédit

5,06% (42.017,30 euros). Montant total remboursé : 192.017,30 euros.

f) Institution financière

Belfius Waterloo

g) Éventuelles autres méthodes de financement

Néant

 **Parte**

1

  
Couet & Associés  
Syndic - Gestion Privative

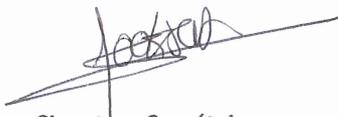


4. Procuration spécifique du syndic pour représenter l'ACP et signer le contrat de crédit au nom et pour le compte de l'ACP

A l'unanimité, l'assemblée valide le mandat du syndic pour la signature du crédit au nom et pour compte de l'ACP.

5. Souscription à une assurance charges d'emprunt

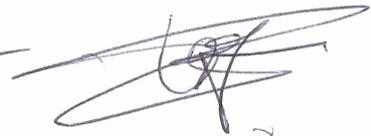
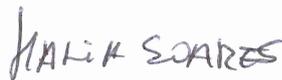
A l'unanimité, l'assemblée valide l'assurance BELFIUS pour charges d'emprunt.



Signature Secrétaire



Signature Président



Signatures des copropriétaires encore présents

*Le terme « à l'unanimité » qui figure de manière générique dans le procès-verbal reprend l'ensemble des copropriétaires présents ou représentés (mandats) lors de l'assemblée générale, il ne désigne pas la totalité des copropriétaires.*

*Sauf si décrit explicitement, toutes les décisions sont prises à l'unanimité des voix.*

